



REFERENDUM CONSTITUTION EUROPEENNE

Le NON peut changer la France et l'Europe !

2000 signatures du Rhône de quartiers populaires, d'entreprises, syndicalistes, étudiants, responsables associatifs, élus, résistants...

pour un NON ANTICAPITALISTE et INTERNATIONALISTE

Nous appelons à voter NON parce que nous refusons de sacrifier au plus grand profit de la finance les acquis démocratiques et sociaux conquis par les luttes sociales et populaires de notre peuple pendant la Révolution de 1789, en 1936, à la Libération, en 1968, de brader l'égalité républicaine, le droit du travail, la laïcité à un patronat prédateur.

Nous appelons à voter NON pour être plus forts contre la politique de Chirac, Raffarin et Seillière.

Nous appelons à voter NON parce que nous refusons de soumettre notre peuple à une Europe supra nationale, technocratique au service de l'ordre capitaliste, pour préserver à l'avenir notre droit de dire NON !

Nous appelons à voter NON pour l'espoir d'un changement anticapitaliste en France, en Europe et dans le monde.

Nous disons NON parce que nous voulons une Europe de coopération entre des nations et des peuples souverains, libérée du néocolonialisme avec l'Afrique et les pays méditerranéens, parce que nous voulons la solidarité internationale, la paix.

Signer l'appel sur <http://internationalistes.org>

LA CHARTE DES DROITS « FANTOMATIQUES »

Les partisans du "oui" et ceux qui ne "veulent pas prendre position" prétendent que le projet de Constitution comporterait des avancées positives qui contrebalanceraient ses aspects négatifs. La "Charte des Droits Fondamentaux" constituerait une avancée historique ! Des syndicalistes, tel Chérèque (CFDT) vont jusqu'à dire que ce «*projet de traité est le plus social de tous les traités qui ont existé depuis l'aventure européenne*».

Rien de nouveau et rien de contraignant

Cette Charte figure déjà dans le traité de Nice adopté en décembre 2000 actuellement en application ! Elle n'apporte aucun droit nouveau par rapport aux législations nationales et conventions internationales existantes et ouvre même la voie à des reculs dans certains domaines. Ses proclamations sont systématiquement contredites par le reste du texte : «**La Charte ne crée aucune compétence ni aucune tâche nouvelle pour l'Union**» (art. II-111-2). Quant à un éventuel rattrapage par le haut pour les pays "en retard", les articles III-207 et III-210 excluent «**toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres**» ! Enfin, selon l'article II-52, la Charte est subordonnée aux conditions définies par les dispositions d'autres articles, ce qui implique que celles-ci priment sur la charte, et notamment **le respect absolu du marché et de «la concurrence libre et non faussée**» ! La Charte n'est donc qu'un catalogue incomplet de droits considérés comme de simples vœux. D'ailleurs, l'article II-112 précise même, noir sur blanc, que **les droits sociaux inscrits dans la Charte ne pourront pas être invoqués par les justiciables**, car ils ne sont que des objectifs dépourvus d'obligation pour les institutions européennes.

Un contenu en régression

Et ces droits hypothétiques et limités qu'elle proclame sont régulièrement bafoués par la plupart des gouvernements ! Pire, le contenu de cette Charte contient des régressions inadmissibles. Elle est en recul par rapport à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) ou la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Elle est moins disante que de nombreuses législations nationales et même que la charte sociale du Conseil de l'Europe. Le «**droit au travail**» n'est pas reconnu, la charte y substitue «**le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée**» et «**le droit d'accéder à un service gratuit de placement**». Elle ajoute : «**Tout citoyen a la liberté de chercher un emploi, de travailler**». Les chômeurs apprécieront cette liberté !

.../...

Suppression du
lundi de Pentecôte



UNICE et CES main dans la main

Philippe de Buck, patron des patrons européens, secrétaire général de l'**UNICE** et John Monks, secrétaire général de la Confédération Européenne des Syndicats (**CES**) ont exprimé **leur soutien au Traité** et appelé à sa **ratification** partout en Europe, **malgré la position de la CGC, la CGT et FO**, pourtant membres de la CES! Officiellement, ils célébraient les 20 ans du « dialogue social européen », bien connu dans notre pays...!

«Le **MEDEF** n'a pas de carte d'électeur mais il votera **OUI** à la Constitution européenne»

**BARON E.A. SEILLÈRES,
EN CHINE AVEC GISCARD !**

POUR LE CAPITAL, LES SALAIRES SONT TROP ÉLEVÉS PARTOUT !

Interview de Karim Tazi, président des patrons du textile marocain qui parle de "l'envolée des coûts salariaux" au Maroc, d'un "SMIG marocain de 180€ par mois, trop élevé comparé à la Turquie, la Roumanie ou la Moldavie". Et il ajoute comme les patrons français "le Maroc doit se battre avec les mêmes armes que ses compétiteurs internationaux. [...] et il menace d'un « effet d'éviction sur les emplois à faible qualification et une envolée du chômage touchant les plus fragiles ».

L'élargissement à l'Est est un moyen de faire pression contre les salaires du Magrheb !

.../...

La liberté pour les patrons !

Les droits syndicaux sont à peine mentionnés mais «*la liberté d'entreprise est reconnue*» et la liberté des capitaux assurée; liberté de délocalisation, de circulation des personnes (la force de travail), des marchandises, des capitaux, des services (non entravés par les conditions de salaire, d'emploi et des droits sociaux des pays d'accueil : coucou, **voilà la directive Bolkestein...**) sont explicitement inscrites. Le "lock-out" ("grève" des patrons) est reconnu ! La consultation des travailleurs, le droit de grève et d'action collective sont conditionnés par les législations nationales existantes.

La Charte défait l'universalité des droits en multipliant des catégories particulières (treize !). Le comble est atteint avec la reconnaissance du «**droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle**»(art. II-85), comme si cette aspiration n'était pas universelle. Mais nulle trace du droit à la retraite ! L'IVG et la contraception sont ignorés de même que le droit au divorce. le principe de laïcité est « étrangement » omis. Quant au «droit à la paix», ce n'est pas un droit fondamental !

Un leurre pour mieux faire accepter la dictature du Capital

Pour ce "traité constitutionnel", les droits sociaux fondamentaux ne sont rien devant «**la nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie de l'Union**»(art. III-209). Le **MEDEF** et son équivalent en Europe ne se trompent pas en se félicitant que «le traité constitutionnel n'accroît pas les compétences de l'Union européenne dans le domaine social». Cette Charte n'est donc qu'une déclaration de principe, catalogue réduit (par rapport aux règles existantes) de bonnes intentions, non opposable à la dictature du Capital gravé en lettres de marbre dans le chapitre III de ce traité. Avec cette constitution, les luttes sociales et politiques, la critique du capitalisme, l'alternative politique seront plus difficiles.

C'est en votant NON le 29 mai que nous allons commencer à donner un bon coup de pied dans la fourmilière capitaliste !

1er Mai 2005, 29 Mai 2005... pour un nouvel Internationalisme !

L'Europe ne « protège » aucun salarié, ni à l'Ouest, ni à l'Est, ni au Sud. Elle défend les intérêts des grandes firmes capitalistes ! « Notre » impérialisme ne protégera ni nos salaires et nos emplois, au contraire ! Le monde du travail n'a pas besoin d'une Europe puissance, ni de mur de Schengen pour écraser les travailleurs du Sud quand ils se réfugient chez nous, ni de domination coloniale pour les exploiter dans les usines délocalisées ! Nous avons besoin de solidarité internationaliste, de coopérations de luttes du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, de défense du droit d'asile, de solidarité active avec les sans papiers !

PROLÉTAIRES DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS !